

## Fiche technique

NUMÉRO 2/OCTOBRE 2015

### La fuite vers les paradis fiscaux a connu une croissance phénoménale

Par Gilles L. Bourque

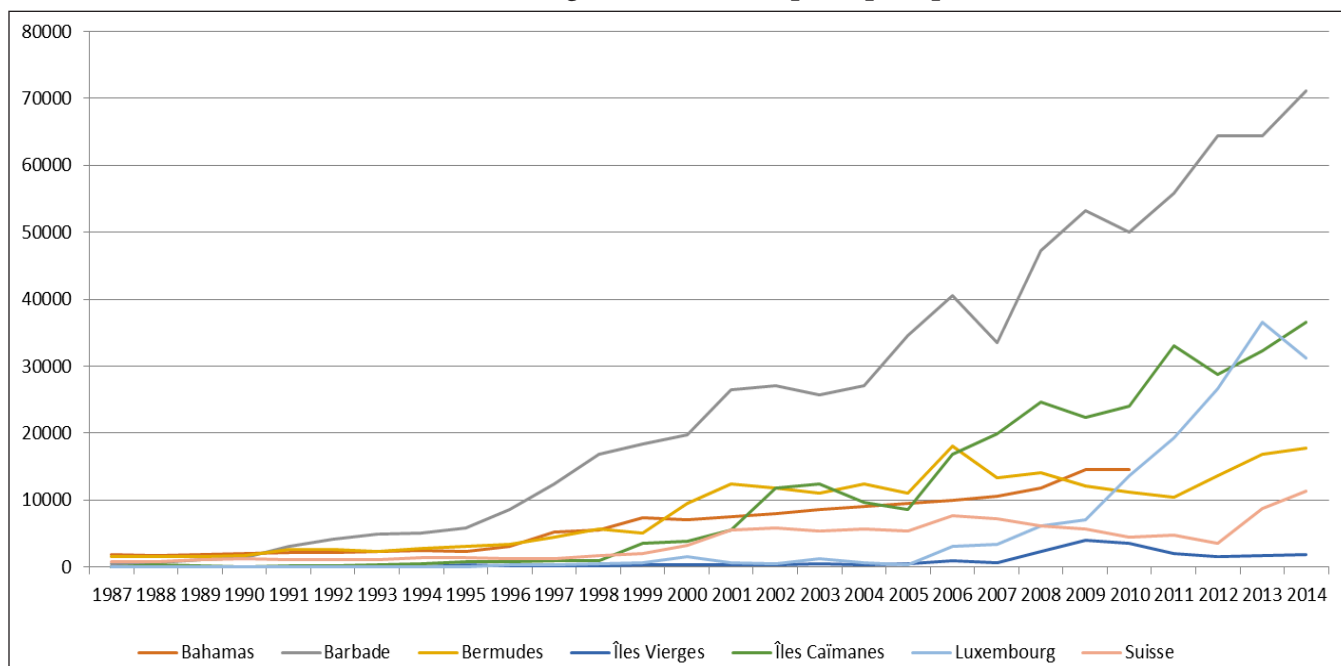
Statistique Canada fait trimestriellement le bilan des investissements directs à l'étranger (IDE) provenant de sources canadiennes. À partir de sa base de données, nous

allons suivre l'évolution des transferts d'actifs vers les sept principaux paradis fiscaux vers lesquels se tournent les contribuables canadiens.

L'investissement direct est une composante du bilan des investissements internationaux des entités d'un pays donné (des personnes ou des entreprises) obtenant une participation dans une entité d'un autre pays (une entreprise d'investissement direct). Dans le bilan annuel net que Statistique Canada dévoile en début d'année, l'investissement direct représente le bilan cumulatif de fin d'exercice, mesuré comme la valeur totale des actions et de la valeur nette des instruments d'emprunt entre les investisseurs directs et leurs entreprises d'investissements directs. Comme le signale Statistique Canada, « L'investissement direct transite souvent par des sociétés de portefeuille intermédiaires ou d'autres entités juridiques dans d'autres pays avant d'atteindre sa destination finale. Comme ces entités sont généralement dans le secteur financier, ce secteur représente une part plus grande de l'investissement direct étranger pour ce

GRAPHIQUE 1

Évolution des investissements directs à l'étranger (IDE) dans les principaux paradis fiscaux (en millions \$)



Sources: STATISTIQUE CANADA, *L'investissement direct canadien dans les centres financiers offshore*, 2005; STATISTIQUE CANADA, *Investissement direct étranger*, 2002 à 2014.

qui est de l'investissement immédiat que si la destination finale était connue. » Autrement dit, les paradis fiscaux servent à rendre opaques les transactions qui mobilisent les marchés financiers.

Lorsqu'une entité transfère des actifs financiers dans l'un des sept principaux paradis fiscaux (on en répertorie entre 70 et 80 dans le monde), on peut présumer qu'il ne peut s'agir que de placements dans le secteur financier et non dans la production puisque la plupart d'entre eux n'ont pas de bases productives assez fortes pour expliquer un tel afflux de capitaux – à l'exception de la Suisse qui possède une base économique solide. Dans le bilan 2014, on signale que plus de la moitié de la croissance du niveau des IDE canadiens a eu lieu dans les secteurs de la fabrication et de l'extraction minière, mais que le secteur de la finance avait affiché la croissance la plus importante avec des avoirs en augmentation de 22,7 milliards \$ pour atteindre 313,5 milliards \$ (contre 367,7 milliards \$ pour les secteurs de la fabrication et de l'extraction minière).

Le graphique 1 de la première page indique l'évolution de ces stocks d'actifs canadiens placés par des personnes ou des entreprises dans les principaux paradis fiscaux depuis 1987. Il nous montre aussi qu'il y a eu deux périodes marquantes dans cette évolution des transferts vers les principaux paradis fiscaux, deux périodes qui renvoient aux transformations du contexte international. C'est d'abord au cours de la deuxième moitié des années 1990, dans la foulée d'une nouvelle phase de démantèlement des contrôles de capitaux et d'une vague de prédation financière, que l'on voit ces transferts d'actifs vers les principaux paradis fiscaux croître de façon significative, alors qu'ils étaient restés stables avant cette date. La deuxième période est celle qui précède et suit la crise financière de 2007-2008 : pour une partie d'entre eux (Bahamas, Bermudes, Îles Vierges et Suisse), on constate une diminution ou une stagnation des stocks d'actifs alors que les autres connaissent une croissance phénoménale sur moins d'une décennie : multiplication par deux pour la Barbade, par quatre pour les Îles Caïmans et par 10 pour le Luxembourg.

Sur une période de 27 ans, les stocks d'actifs dans ces pays ont été **multipliés par 37,6** alors que le PIB canadien était multiplié par 3,3 pendant la même période (voir le tableau 1). Trois paradis fiscaux en ont le plus profité : les **Îles Caïmans** (+15 540 %, avec des actifs de 36,6 G\$ en 2014), la **Barbade** (+14 252 %, 71 G\$) et le **Luxembourg** (+9509 %, 31 G\$). Pour 2014, qui fut l'année où le bilan net de l'investissement direct du Canada à l'étranger a atteint un sommet jamais enregistré dans son histoire, le stock d'actif « caché » dans ces sept paradis fiscaux s'élevait à 184,4 milliards \$, soit 54 % de tous les actifs d'IDE du secteur financier et 22,2 % de tous les IDE provenant du Canada. On comprend aisément pourquoi les institutions financières canadiennes refusent de participer à la Commission des finances publiques du

Québec sur les paradis fiscaux.

Si on estime que ces actifs ont généré des rendements se situant dans une fourchette allant de 10 % à 15 %, on parle de revenus imposables oscillant entre 18 et 27 G\$. Puisque les entités qui transfèrent leurs actifs dans ces paradis fiscaux font partie des grandes fortunes ou des grandes entreprises (l'association *Canadiens pour une fiscalité équitable* estime que 60 % de l'évasion fiscale est faite par des individus, comparativement à 40 % par des entreprises), on peut ainsi évaluer que la **perte de revenus fiscaux** pour le fédéral et les provinces se situerait entre **8 et 15 milliards \$** (soit entre 1 et 2 milliards \$ pour le Québec).

TABLEAU 1  
**Taux de croissance global et stock d'actif, Canada, IPC, PIB et principaux paradis fiscaux**

	1987-2014	2014, M\$
<b>Inflation (IPC)</b>	82,8 %	...
<b>PIB nominal</b>	232,9 %	...
<b>Bahamas (1)</b>	720,8 %	14 511
<b>Bermudes</b>	1089,5 %	17 807
<b>Suisse</b>	1387,7 %	11 277
<b>Îles Vierges Britanniques</b>	6603,6 %	1 877
<b>Luxembourg</b>	9509,6 %	31 135
<b>Barbade</b>	14 251,8 %	71 185
<b>Îles Caïmans</b>	15 540,2 %	36 598

(1) Pour le cas des Bahamas, les données s'arrêtent en 2010.



NUMÉRO 2/OCTOBRE 2015

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

1030, rue Beaubien Est, bureau 103  
Montréal, Québec H2S 1T4

Téléphone : 514 380-8916 Télécopieur : 514 380-8918

[www.irec.net](http://www.irec.net)

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

Chercheur : Gilles L. Bourque

Les fiches techniques visent, dans le format succinct d'un seul feuillet recto/verso, à faciliter la compréhension d'un concept ou d'un calcul économique sur un thème précis d'intérêt public. En s'appuyant sur les résultats de recherches plus fouillées de l'IRÉC, elles offrent la possibilité d'interroger les paramètres économiques de propositions dans l'actualité québécoise.